

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



Ville de Dreux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-108

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN
SERVICE URBANISME

Convention d'honoraires

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU, le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU, le Code de la commande publique,

VU, la délibération du Conseil municipal n°2026-024 en date du 28 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

CONSIDÉRANT, que le logement du 126 avenue du Général Leclerc à Dreux est propriété de la Ville, qu'il a été attribué à [REDACTED] dans le cadre de ses missions jusqu'au 12 décembre 2025,

CONSIDÉRANT, que [REDACTED] continue de se maintenir dans lieux sans droit ni titre, il est nécessaire de mandater un avocat pour l'exercice d'une mission d'assistance juridique et de représentation.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La signature d'une convention d'honoraires avec la société Casadei-Jung, sise 10 boulevard Alexandre Martin – 45000 ORLÉANS, représentée par l'un de ses gérants en exercice.

ARTICLE 2 : Le prix des prestations comprend les dépenses engagées par l'avocat non incluses dans les honoraires et les honoraires de l'avocat correspondant au temps passé à accomplir la mission.

ARTICLE 3 : La convention est conclue pendant toute la durée nécessaire à l'accomplissement de la mission.

ARTICLE 4 : Les crédits relatifs au paiement sont inscrits au budget communal de l'année 2026.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et communication sera faite aux membres du Conseil municipal.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique « télérecourscitoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **10 AOUT 2026**

Document certifié exécutoire
Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

 Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA